



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 MARS 2026

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2026
Publication : 12/03/2026

Délibération n° 08-2026
Rapporteur : Laurence BEATRIX

Votants pour : 27
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-six, le deux mars, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Mickael PEREIRA, 1^{er} adjoint, en suppléance de Madame le Maire empêchée.

Présents : Mickaël PEREIRA, Sara FERAUD, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Colette GENET, Julien LEFEVRE, Gérard DUBUCHE, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE, Laurence CAUSIER-LEMIRE

Pouvoirs : Pascal SEJOURNE à Louis CHOAIN, Régis ROUSSEL à Thierry JOSSE

Absents : Marie-Lyne VAGNER, Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Chantal HERVIEU, Justine PIQUOT, Ulrich SCHLUMBERGER

Date de la convocation : mardi 24 février 2026

Secrétaire de séance : Laurence BEATRIX

Objet :

FIXATION DU PRIX DU CATALOGUE DE L'EXPOSITION « VIVANTE, GAIE, PIQUANTE : MT LANOVA »

Exposé des motifs :

A l'occasion de l'exposition temporaire « Vivante, gaie, piquante : MT Lanova » organisée par le musée des Beaux-Arts de Bernay, du 4 avril au 27 septembre 2026, la Ville de Bernay édite un catalogue permettant de valoriser l'œuvre de l'artiste Marie-Thérèse Lanova pour laquelle le musée a, par deux reprises, reçu un don important de la part de descendants de l'artiste.

De format 21 x 21 cm et composé de 48 pages, l'ouvrage sera tiré à 300 exemplaires et portera le même titre que l'exposition.

Considérant qu'il convient de fixer le montant de la mise en vente de ce catalogue, la Ville de Bernay propose de fixer le prix à 15€ l'unité TTC.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la fixation du prix du catalogue de l'exposition « Vivante, gaie, piquante : MT Lanova » à 15€ l'unité TTC.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 09/03/2026,
par PEREIRA Mickael, 1er adjoint au Maire

